

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
1^{er} Décembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :

**6. SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE
REMBOURSEMENT
DES FLUIDES AVEC LE
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 19.12.2017

ID: 858 21580488 Date: 17/12/2017 18122017D06_AK-DE

L'an deux mil-dix-sept, le sept DÉCEMBRE à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjointe – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – Mme BOUVET Margaret – M. SERE Soarey Idriss – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. VERWAERDE Franckie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. LORIDAN Bernard.

M. VERWAERDE Franckie a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre d'une mutualisation des besoins et afin de rationaliser les dépenses publiques, la commune de Merville a souscrit des contrats de prélèvements et les notifications de marché pour ses bâtiments ainsi que ceux affectés au budget du CCAS concernant les fluides d'électricité, de gaz et d'eau.

À ce titre, la commune prendra en charge les paiements et se fera rembourser par le CCAS ou le budget annexe Centre Social.

Pour cela, une convention a été rédigée par la commune afin de définir les conditions de remboursement du CCAS de Merville à la commune de Merville concernant les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage.

À ce titre, le conseil municipal invité, à l'unanimité, autorise la signature par le Maire de la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.